



Doc. 13441
09 avril 2014

La protection des mineurs contre les dérives sectaires

Amendement¹ n° 38

Dans le projet de recommandation, remplacer le paragraphe 1.2 par le paragraphe suivant:

« d'établir un groupe de travail au sein de la Commission de Venise pour déterminer s'il y a des conflits fondamentaux, juridiques ou relatifs aux droits de l'homme, en ce qui concerne l'utilisation de mots comme « secte » ou « culte » et s'il faudrait faire la distinction entre religions traditionnelles, nouvelles, minoritaires ou majoritaires lorsqu'il s'agit de déterminer si elles se sont livrées à des activités illégales ; »

Déposé par:

BINLEY Brian, Royaume-Uni, GDE
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
BENTON Joe, Royaume-Uni, SOC
DOBBIN Jim, Royaume-Uni, SOC
DONALDSON Jeffrey, Royaume-Uni, GDE

1. 2014 - Deuxième partie de session

